

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LE LOGEMENT INDIGNE

BILAN 2024

Version 1.1

Rédacteur : François PETITPREZ

Date : 24/06/2025

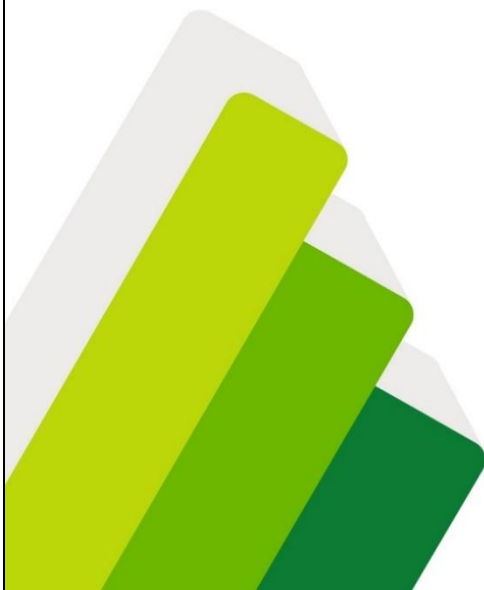


TABLE DES MATIERES

1	Rappel du projet	5
1.1	Médiation logement.....	5
1.2	Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie	5
1.3	Auto-réhabilitation accompagnée – lutte contre la précarité énergétique.....	6
1.4	Auto- réhabilitation accompagnée – lutte contre le logement indigne	6
1.5	Fonds d'aide aux petits travaux.....	7
2	Moyens mis en œuvre.....	8
2.1	Moyens humains	8
2.2	Moyens matériels	8
3	Médiation logement	9
3.1	Avancement.....	9
3.2	Répartition géographique des interventions.....	9
3.3	Caractéristiques des ménages	10
3.4	Actions prescrites dans le cadre de la médiation logement.....	12
4	SLIME.....	14
4.1	Origine des repérages.....	14
4.2	Répartition géographique des ménages repérés	15
4.3	Avancement du SLIME	16
4.4	Caractéristiques des ménages	17
4.5	Caractéristiques des logements.....	20
4.6	Actions réalisées suite au diagnostic sociotechnique.....	21
4.6.1	Installation de petits matériels.....	22
4.6.2	Orientations des ménages.....	23
4.6.3	Accompagnement renforcé	23
5	Auto-réhabilitation accompagnée – lutte contre la précarité énergétique	24
6	Auto-réhabilitation accompagnée – lutte contre le logement indigne.....	25
7	Fonds d'aide aux petits travaux	26
8	Bilan qualitatif.....	27
8.1	Médiation logement.....	27
8.2	SLIME	27
8.2.1	Phase 1 : repérage des situations de précarité énergétique	27
8.2.2	Phase 2 : visites à domicile	28

8.2.3	Phase 3 : orientations.....	28
8.3	Auto-réhabilitation accompagnée	28
9	Bilan financier	29
9.1	Médiation logement.....	29
9.2	SLIME	30
9.3	Auto-Réhabilitation Accompagnée – lutte contre la précarité énergétique.....	31
9.4	Auto-Réhabilitation Accompagnée – lutte contre le logement indigne	32
9.5	Fonds d’Aide aux Petits Travaux.....	33
9.6	Ecarts entre budgets prévisionnels et réalisés.....	34
9.6.1	Médiation logement	34
9.6.2	SLIME	34
9.6.3	ARA 04 – lutte contre la précarité énergétique.....	34
9.6.4	ARA 04 – lutte contre le logement indigne	34
9.6.5	Fonds d’Aide aux Petits Travaux	34
10	Perspectives 2025	35
10.1	Structuration de la coopérative	35
10.2	Communication.....	35
10.3	Financement des matériaux.....	35
10.4	Coordination.....	36

1 RAPPEL DU PROJET

La précarité du logement est une problématique complexe, à la croisée d'enjeux techniques, socio-économiques et humains. Grâce à plusieurs dispositifs coordonnés, et en partenariat avec de nombreux acteurs de l'amélioration du logement sur le territoire des Alpes de Haute Provence, Energ'Éthique 04 propose un parcours aussi complet que possible, personnalisé en fonction des caractéristiques de chaque situation traitée, avec l'objectif d'une sortie durable de la précarité pour les ménages concernés.

1.1 MEDIATION LOGEMENT

La mission de « médiation logement » a plusieurs objectifs :

- Aider la commission FSL dans l'examen des demandes d'aides à l'énergie, dans les cas de complexité de la situation liée à une consommation importante, une récurrence des demandes. Une visite diagnostic du logement permet de constater si le logement correspond aux normes d'habitabilité, de comprendre l'utilisation par la famille des équipements existants et d'apporter les renseignements nécessaires pour comprendre les difficultés de cette famille
- Conseiller, orienter et accompagner le ménage par la médiation pour remédier à ses difficultés liées au logement.

La procédure suivie dans le cadre de la médiation logement est la suivante :

- Demande via le FSL
- Rendez-vous téléphonique avec le ménage
- Contact avec le fournisseur d'énergie et le travailleur social
- Visite à domicile : étude du bâti, des équipements, des habitudes, conseils, éco-gestes
- Orientation : épicerie sociale et solidaire, relogement, SLIME, ARA, OPAH, ARS, PDLHI...

Un bilan global et une prise de décision ont lieu chaque mois lors de la commission FSL.

L'objectif quantitatif est fixé à 28 interventions au cours de l'année 2024.

1.2 SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Le programme SLIME – Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie – est coordonné par le CLER – Réseau pour la transition énergétique - au niveau national. Ce dispositif vise à organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique et à massifier le repérage des ménages pour leur apporter des solutions adaptées.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Identifier les ménages grâce à un partenariat avec des acteurs de terrain
- Faire des diagnostics sociotechniques
- Proposer une orientation vers des solutions de rénovation énergétique adaptés à la situation de la personne, validée en amont avec le partenaire à l'origine de l'orientation
- Suivre la mise en œuvre effective des orientations proposées 15 jours après la dernière visite à domicile, avec possibilité d'accompagnement renforcé

- Proposer un accompagnement renforcé pour les personnes en difficulté en les aidant dans leurs démarches.

L'objectif quantitatif est fixé à 86 ménages ayant réalisé un parcours SLIME complet sur le territoire des Alpes de Haute Provence en 2024, incluant les phases suivantes :

- Phase 1 : repérage des ménages
- Phase 2 : réalisation de 2 visites à domicile
 - Réalisation du diagnostic
 - Installation de petits matériels
 - Conseils sur les usages de l'énergie
- Phase 3 : orientation vers des solutions à moyen / long terme

Le dispositif d'accompagnement renforcé devra par ailleurs concerner au minimum 36 ménages ayant bénéficié d'une intervention au titre du SLIME.

1.3 AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE – LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

L'Auto-réhabilitation accompagnée est un outil complémentaire dans le dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Identifiés au moyen du dispositif SLIME, les bénéficiaires se voient proposer un parcours en Auto-Réhabilitation Accompagnée s'ils répondent à l'un des critères suivants :

- Autonomie insuffisante des occupants au regard des démarches à entreprendre et des possibilités offertes par le SLIME
- Mobilisation possible des bénéficiaires pour la réalisation des travaux ayant pour but de diminuer le reste à charge
- Objectif de réinsertion sociale par le logement

Le cœur de l'action est la place active donnée aux occupants dans la définition d'un programme des travaux et dans leur réalisation. La transmission de savoirs (gestes techniques simples, réglementations, etc.) permet de développer l'autonomie de l'occupant dans son logement et une remobilisation sociale de la personne.

Les travaux envisageables dans le cadre de cette action sont divers :

- Réparations locatives
- Isolation thermique
- Remplacement de menuiseries
- Modifications électriques (contacteurs, horloges, etc.)
- Installation de systèmes de ventilation
- Etc.

L'objectif quantitatif est fixé à 30 interventions en 2024.

1.4 AUTO- REHABILITATION ACCOMPAGNEE – LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE

Dans le cadre d'une expérimentation conduite avec la Direction Départementale des Territoires et l'Agence Régionale de Santé, Energ'éthique 04 développe les interventions en auto-réhabilitation accompagnée auprès des propriétaires occupants dans le but d'augmenter

le nombre d'accompagnements permettant une mise en sécurité rapide des logements avant une rénovation globale.

Identifiés par le biais de la plateforme Histologe, les propriétaires occupants se voient proposer les modalités d'intervention suivantes :

- Chiffrage des matériaux nécessaires pour la mise en sécurité des logements, voire des interventions d'entreprises extérieures en fonction des lots de travaux concernés. Dans ce cas, l'animateur technique accompagnera les occupants pour la consultation et la sélection des artisans.
- Recherche de financements pour la réalisation des travaux, le recours au Fonds d'Aide Aux Petits Travaux des Alpes de Haute Provence permettant de trouver une solution rapide pour les travaux les plus urgents.
- Réalisation des travaux avec les occupants (en fonction de leurs capacités), grâce à l'encadrement technique de l'animateur en auto-réhabilitation accompagnée. Les chantiers réalisés dans ce cadre bénéficient de la garantie décennale d'Energ'Éthique 04. Si des interventions d'entreprises tierces sont nécessaires, l'animateur technique accompagnera les familles dans le suivi des travaux.

Le repérage de ces situations constitue également un enjeu important, car les propriétaires occupants précaires vivent souvent dans la crainte de perdre leur logement et sont particulièrement réticents à demander de l'aide. Le projet inclut donc un volet de sensibilisation à destination des équipes municipales qui, grâce à la connaissance fine de leurs administrés, constituent un relais efficace pour la détection précoce de potentielles situations de logement indigne, ouvrant ainsi la possibilité de mettre en œuvre des actions correctives simples grâce au dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée, et prévenir une dégradation des situations susceptibles de conduire à des interdictions d'habiter.

L'objectif quantitatif est fixé à 40 accompagnements de propriétaires occupants au cours de l'année 2024, et à 50 interventions auprès de mairies du département des Alpes de Haute Provence.

1.5 FONDS D'AIDE AUX PETITS TRAVAUX

Le « Fonds d'Aide aux Petits Travaux des Alpes de Haute Provence » a pour ambition d'améliorer les logements pour des coûts d'investissement limités. Il n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun (notamment lutte contre l'habitat indigne) mais vient en complément de ceux-ci.

Il constitue un « maillon » intermédiaire entre l'action de sensibilisation et de repérage que constitue le SLIME, lancé simultanément sur le territoire, et les travaux plus lourds encouragés par les aides classiques de l'Etat et des collectivités.

La mobilisation du fonds d'aide aux petits travaux implique une participation du bénéficiaire à hauteur de 10% des matériaux financés, qui fait l'objet d'une facturation par Energ'Éthique 04.

Ce fonds est doté des excédents des années précédentes (14 731 euros), et abondé à hauteur de 8 000 euros en 2024.

2 MOYENS MIS EN ŒUVRE

2.1 MOYENS HUMAINS

Les moyens humains consacrés aux différents dispositifs en 2024 sont les suivants :

Dispositif	Chargé de visite / animateur	Coordination
SLIME	1,9 ETP	0,2 ETP
ARA précarité énergétique	0,9 ETP	0,25 ETP
ARA logement indigne	0,92 ETP	0,2 ETP
Médiation logement	1 ETP	0,15 ETP

2.2 MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels affectés au projet sont les suivants :

- Bureaux et entrepôt de stockage
- 5 véhicules et une remorque
- PC, téléphones mobiles, vidéoprojecteur, matériels informatiques divers
- Outillage de mesure (thermomètres, hygromètres, télémètres, testeurs électriques, etc.)
- Outillage divers (travaux)
- Equipements de protection individuelle pour le risque électrique

3 MEDIATION LOGEMENT

3.1 AVANCEMENT

Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2024, 77 dossiers de médiation logement ont été traités. 58 dossiers ont été clôturés (dont 8 dossiers classés sans suite du fait d'un refus de l'intervention de la part des bénéficiaires) et 19 dossiers sont toujours en cours de suivi. Rappelons que 23 dossiers initiés en 2023 ont par ailleurs fait l'objet d'un suivi et d'une clôture au cours de l'année 2024.

3.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INTERVENTIONS

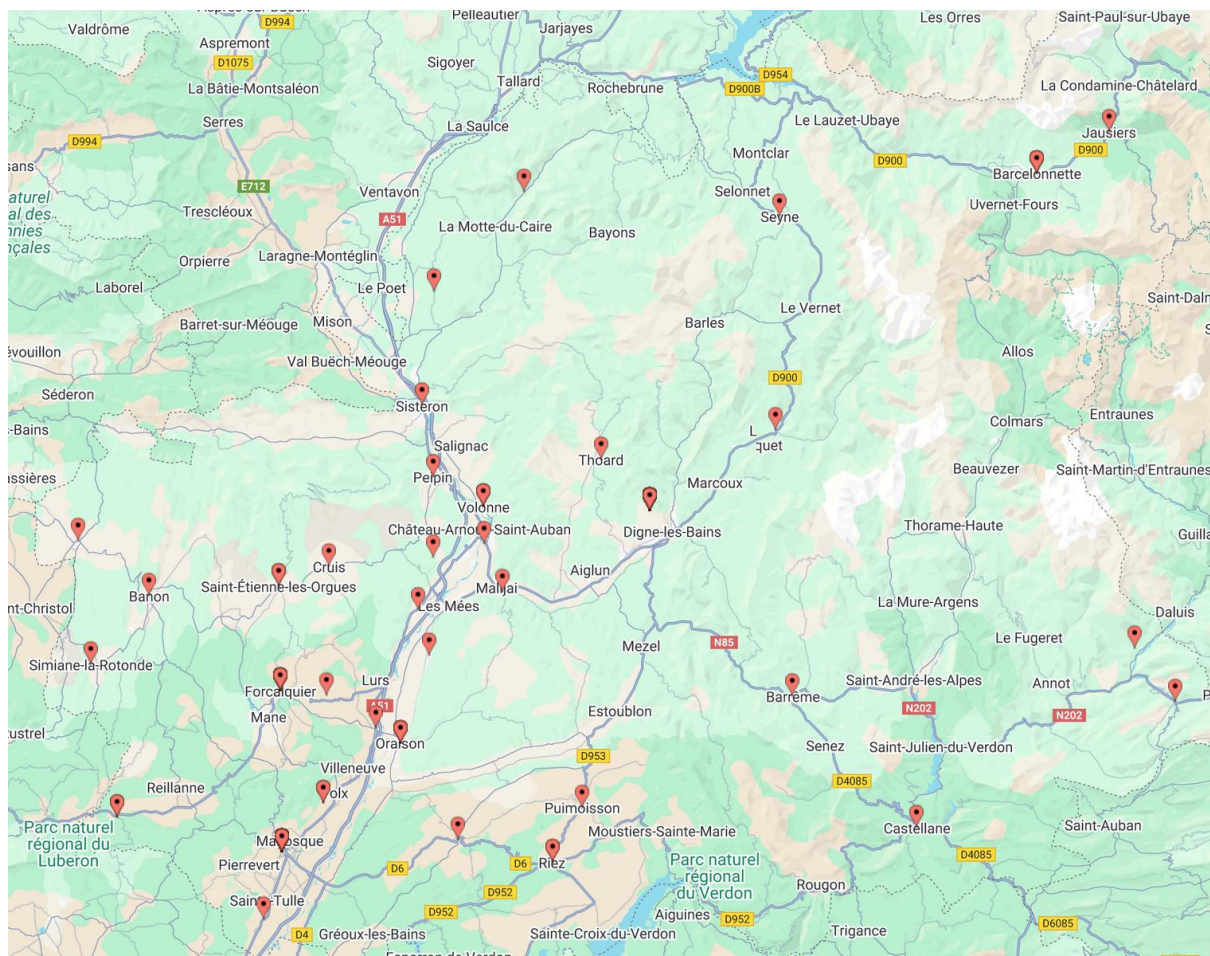


Figure 1 : Répartition géographique des interventions de médiation logement

3.3 CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Les graphiques ci-dessous présentent les caractéristiques principales des ménages pour lesquels une médiation logement a pu être réalisée.

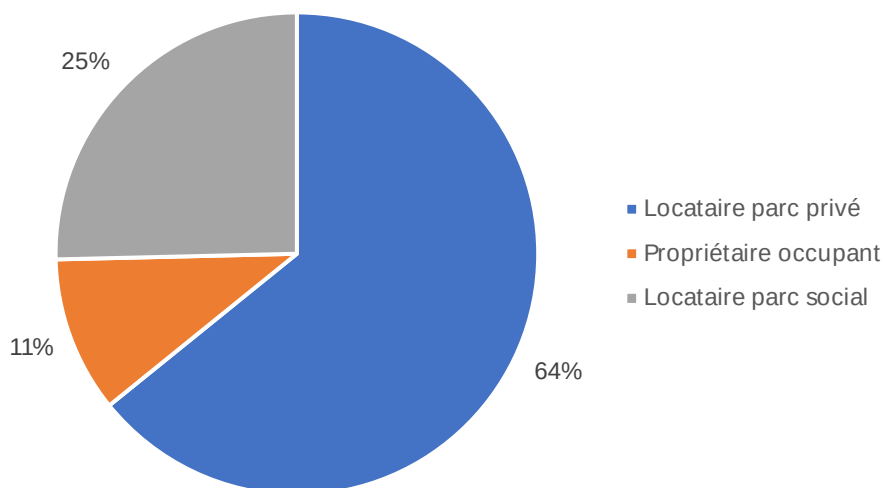


Figure 2 : Statut d'occupation, en % des ménages orientés

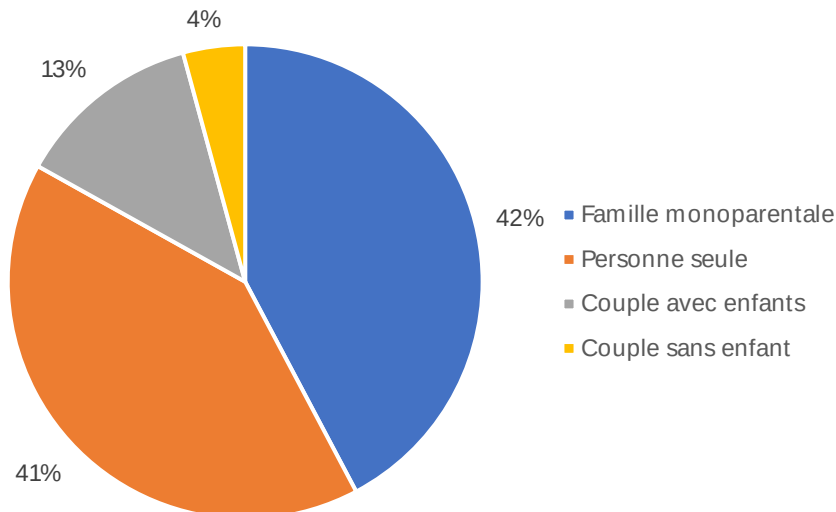


Figure 3 : Situation familiale, en % des ménages orientés

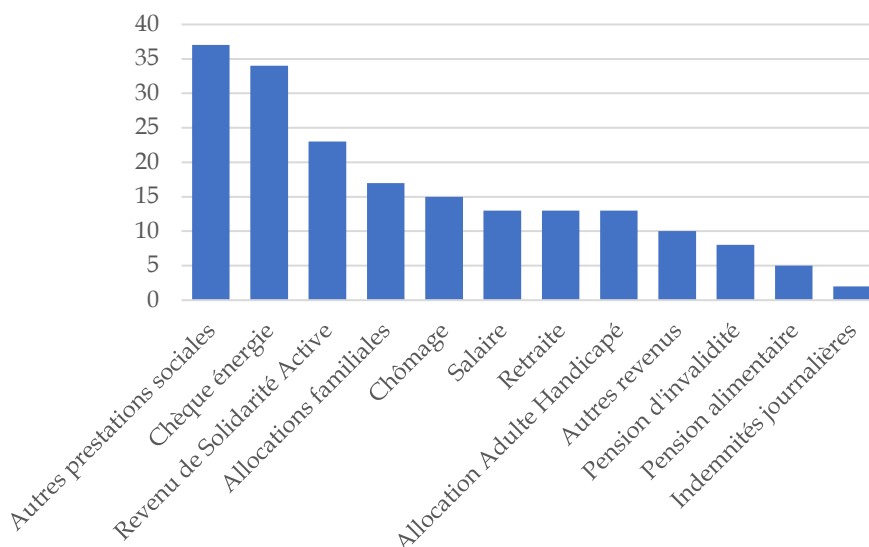


Figure 4 : Type de ressources des ménages orientés, en nombre de ménages

On constate qu'un nombre important des bénéficiaires touche des prestations sociales diverses (dont l'allocation logement) ainsi que le chèque énergie. On note peu d'évolution de cet indicateur par rapport à l'année précédente.

Rappel : le tableau ci-dessous présente les niveaux de ressource définissant l'éligibilité aux aides du FSL pour les consommations d'énergie (barème au 01/01/2024).

Composition du foyer	Ressources mensuelles hors prestation logement
Couple sans enfant	1 743,17
Couple + 1 nourrisson	2 298,83
Couple + 1 enfant de plus de 3 ans	2 051,62
Couple + 2 enfants	2 713,24
Couple + 3 enfants	2 988,62
Couple + 4 enfants	3 555,54
Au-delà, majoration par enfant en plus à charge	243,74
Personne seule	1 385,27
Personne seule + 1 nourrisson	1 749,21
Personne seule + 1 enfant de plus de 3 ans	1 691,58
Personne seule + 2 enfants	1 990,89
Personne seule + 3 enfants	2 632,93
Personne seule + 4 enfants	2 988,63
Au-delà, majoration par enfant en plus à charge	243,74

Tableau 1 : Niveaux de ressources pris en compte par la commission FSL (au 1er janvier 2024)

3.4 ACTIONS PRESCRITES DANS LE CADRE DE LA MEDIATION LOGEMENT

Les orientations de la commission FSL ont donné lieu à 75 visites à domicile (entre 1 et 3 par ménage accompagné), et 170 entretiens téléphoniques.

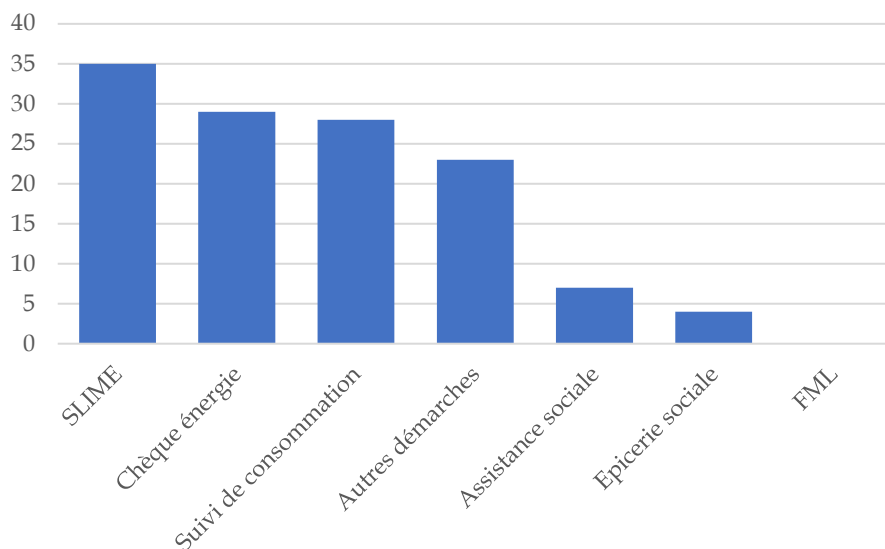


Figure 5 : Prescriptions aux ménages orientés, en nombre de ménages

Si une prise de contact avec le fournisseur d'énergie est systématique, la médiation logement permet également de prescrire des mesures additionnelles aux ménages accompagnés, dans le but de faire face à une problématique budgétaire plus générale ou pour rechercher des pistes d'amélioration à long terme.

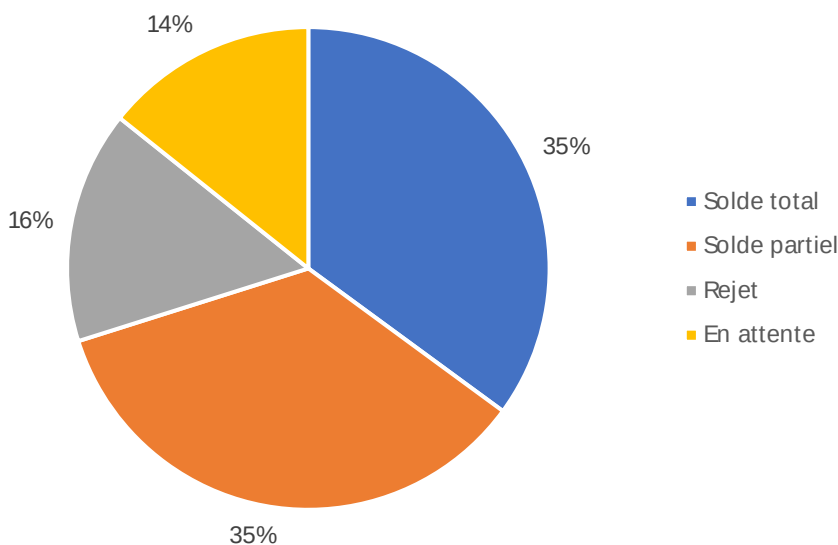


Figure 6 : Décision prise par la commission FSL suite à la médiation logement, en % des ménages accompagnés

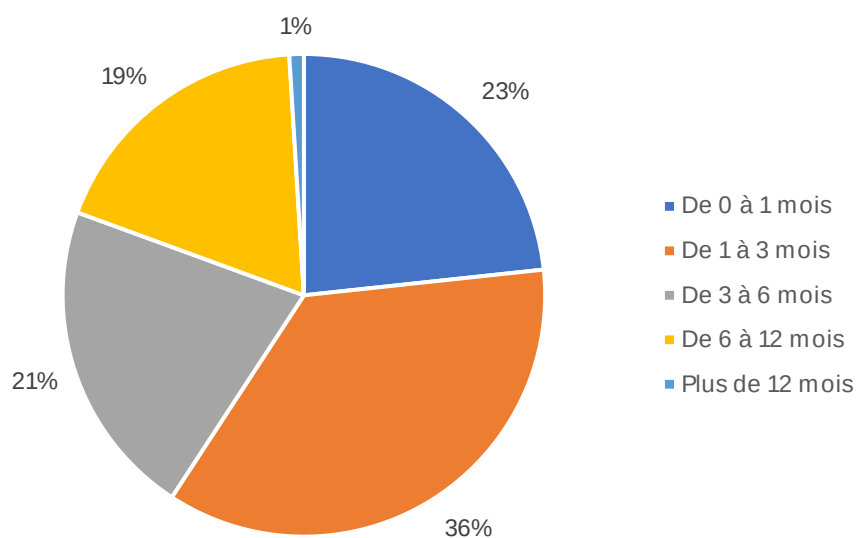


Figure 7 : Durée des accompagnements, en % des dossiers clôturés en 2024

4 SLIME

4.1 ORIGINE DES REPERAGES

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, 112 ménages ont été repérés par le réseau des partenaires de terrain (travailleurs sociaux, associations caritatives, etc.) ou directement par Energ'éthique 04.

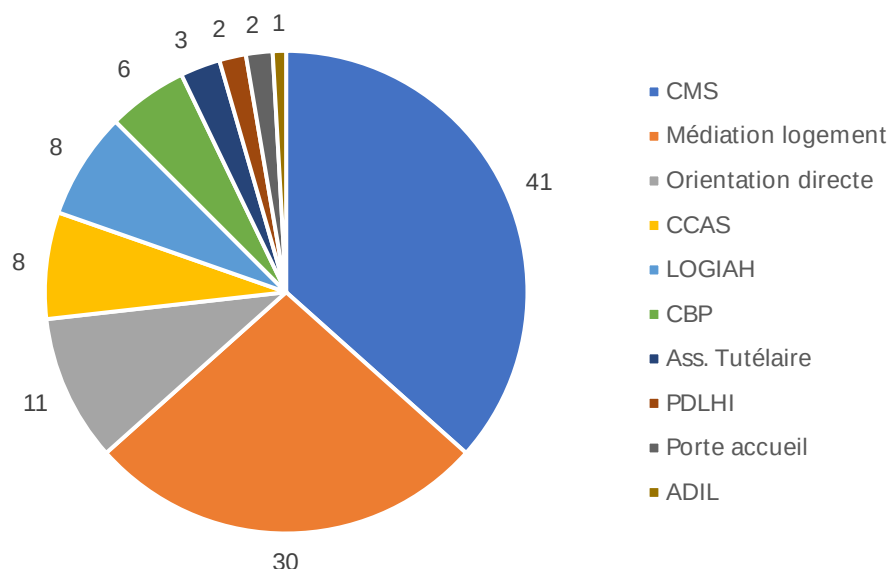


Figure 8 : Structures partenaires à l'origine du repérage, en nombre de ménages

On note que le nombre de prescriptions en 2024 est en légère augmentation par rapport à l'année 2023 (112 ménages contre 105 l'année précédente) :

- On observe une augmentation significative des signalements en provenance des CMS, après deux années consécutives de baisse. Les efforts de communication entrepris semblent donc améliorer la connaissance du dispositif.
- On observe une légère augmentation des signalements des acteurs communaux, limitée au regard des actions de communication ciblant les mairies.

4.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES MENAGES REPERES

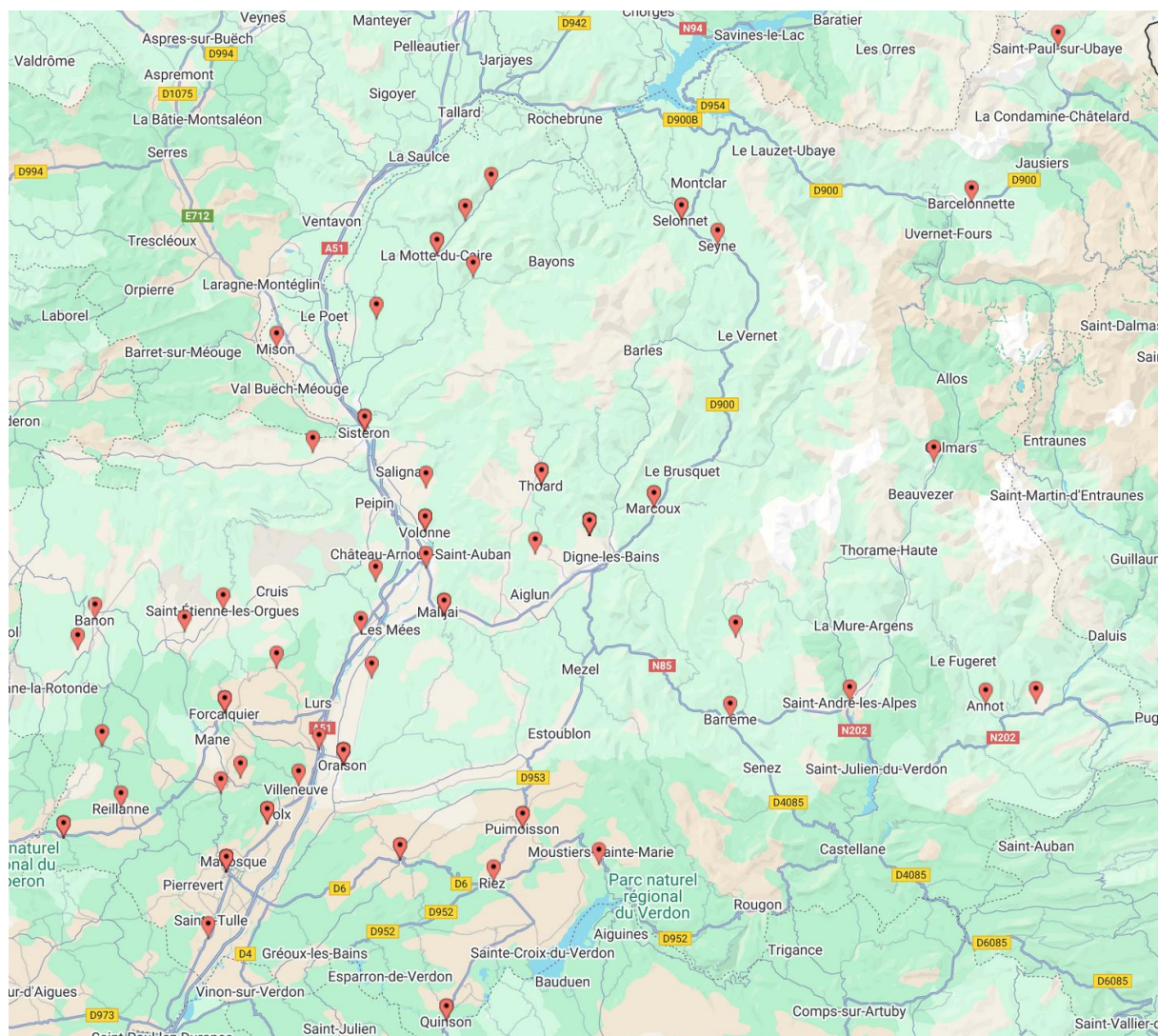


Figure 9 : Répartition géographique des ménages repérés

On observe une amélioration de la couverture des zones les moins denses du département. Les efforts de sensibilisation auprès des petites communes du département peuvent expliquer en partie cette évolution. Il semble important de poursuivre ce travail de communication, mais une diversification des acteurs ciblées serait vraisemblablement bénéfique.

4.3 AVANCEMENT DU SLIME

Le graphique ci-dessous représente l'état d'avancement du parcours SLIME pour les 112 ménages repérés en 2024 :

- A traiter : dossier en file d'attente
- Prise de contact effectuée : la première visite à domicile est programmée
- VAD 1 effectuée : la première visite à domicile a été effectuée, le rapport est en cours de rédaction
- VAD 2 effectuée : la deuxième visite à domicile a été effectuée, les petits matériels ont été fournis et les orientations présentées
- Clôturé : le ménage a été recontacté 15 jours après la deuxième visite à domicile et la mise en œuvre des orientations a été vérifiée
- Suspendu : le parcours SLIME du ménage a été interrompu après la première visite (problème de santé, souhait du ménage)
- Pas de réponse : nous n'avons pas réussi à rentrer en contact avec le ménage repéré

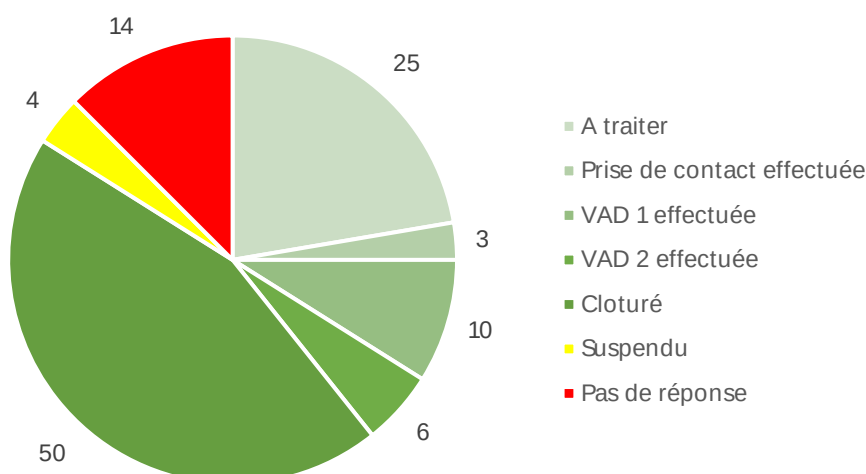


Figure 10 : Etat d'avancement, en nombre de ménages

On peut relever les points suivants :

- Le nombre de prescriptions au cours de l'année est équilibré par rapport aux nombres de ménages traités. Toutefois, le dispositif souffre toujours d'un déséquilibre saisonnier : la majorité des prescriptions étant faites lors de la saison de chauffe, les délais d'interventions sont beaucoup plus longs durant la période hivernale.
- Le nombre de dossiers suspendus, et des ménages ne répondant pas à nos sollicitations reste maîtrisé mais est en augmentation pour la deuxième année consécutive. Ces événements sont principalement liés à une mauvaise compréhension de la finalité de nos interventions des bénéficiaires, ainsi qu'à des délais d'intervention toujours assez longs en période hivernale.

4.4 CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Les graphiques ci-dessous présentent les caractéristiques principales des ménages ayant effectué un parcours SLIME complet, c’est-à-dire ceux ayant le statut « Clôturé » :

Soit un total de 89 ménages au 31 décembre 2024.

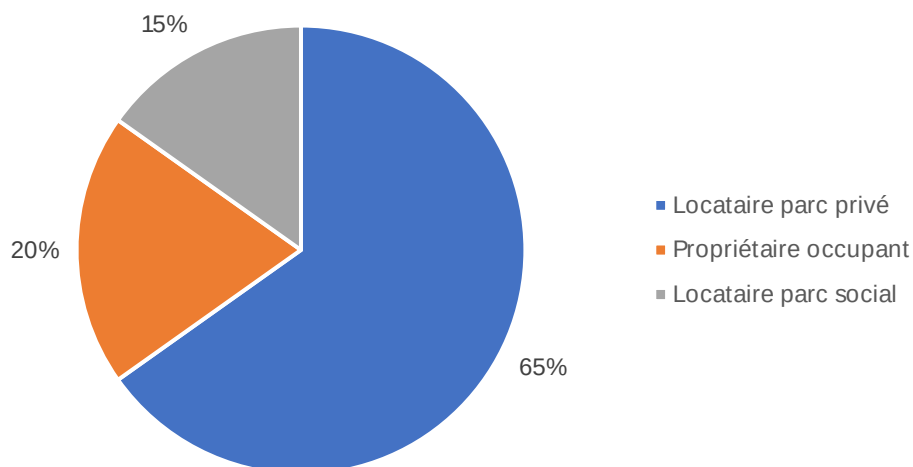


Figure 11 : Statut d'occupation, en % des ménages visités

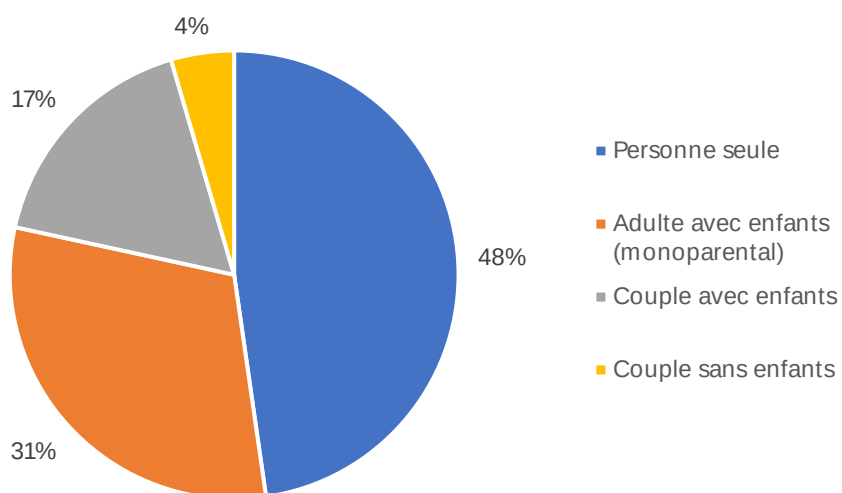


Figure 12 : Composition des ménages, en % des ménages visités

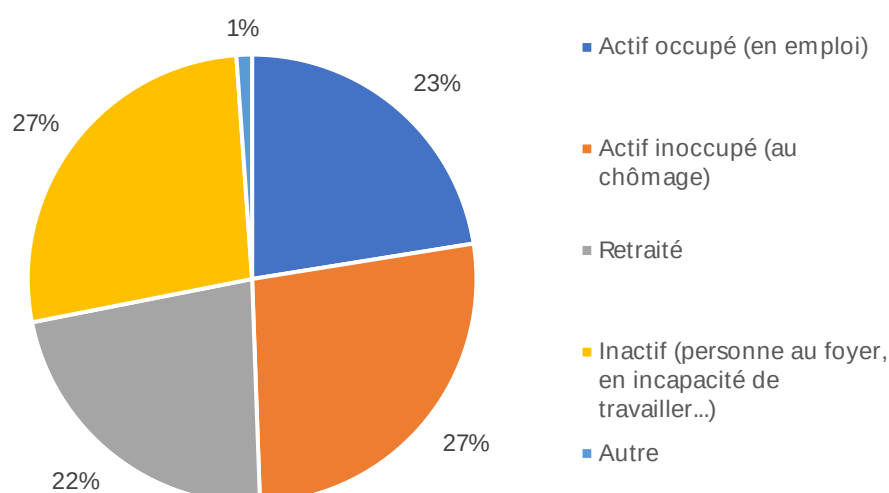


Figure 13 : Activité des ménages, en % des ménages visités

Les caractéristiques socio-économiques des ménages ayant bénéficié d'une intervention au titre du SLIME en 2024 sont globalement similaires aux éléments relevés en 2023.

On peut observer que la part des propriétaires occupants reste relativement faible (20%, contre 17% en 2023). Ce chiffre montre que le repérage des propriétaires occupants précaires reste difficile malgré les actions de communication entreprises, et souligne la nécessité de diversifier le réseau de partenaires permettant le repérage des ménages.

Enfin, le tableau ci-dessous présente les sources de revenus des ménages ayant bénéficié d'un accompagnement SLIME en 2023 :

Type de revenu	Nombre de ménages	Pourcentage
Revenu de Solidarité Active	27	21%
Salaires	20	16%
Retraite	19	15%
Chômage	12	9%
Allocation Adulte Handicapé	12	9%
Allocations familiales	11	9%
Indemnités journalières	10	8%
Aide à la garde d'enfants	8	6%
Autres revenus	4	3%
Autres prestations sociales	3	2%
Pension alimentaire	2	2%

Tableau 2 : Type de ressources des ménages visités

Rappel : le tableau ci-dessous présente les niveaux de ressources définissant l'éligibilité au dispositif SLIME en 2024.

Nombre de personnes composant le foyer	Plafonds de ressources des ménages à ressources très modestes
1	17 009 €
2	24 875 €
3	29 917 €
4	34 948 €
5	40 002 €
Par personne supplémentaire	5 045 €

Tableau 3 : Niveaux de ressources pris en compte par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (2024)

4.5 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS

Les graphiques suivants présentent les caractéristiques principales des logements des ménages ayant effectué un parcours SLIME complet, soit 89 ménages au 31 décembre 2024.

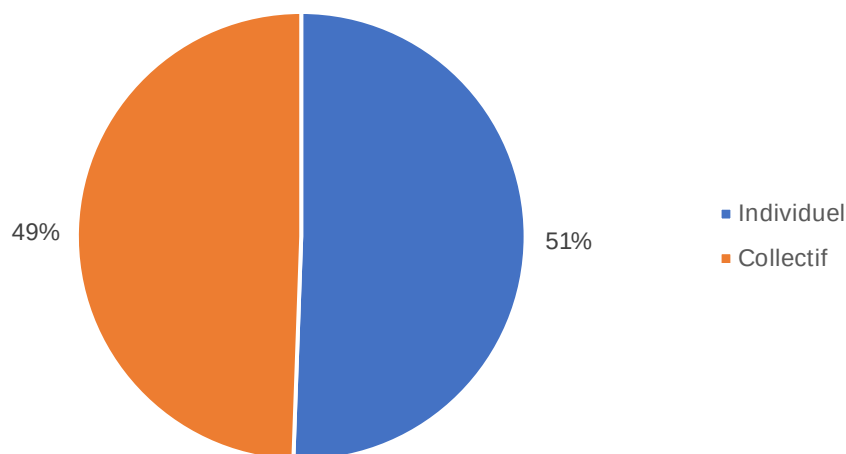


Figure 14 : Répartition par type de logement, en % des ménages visités

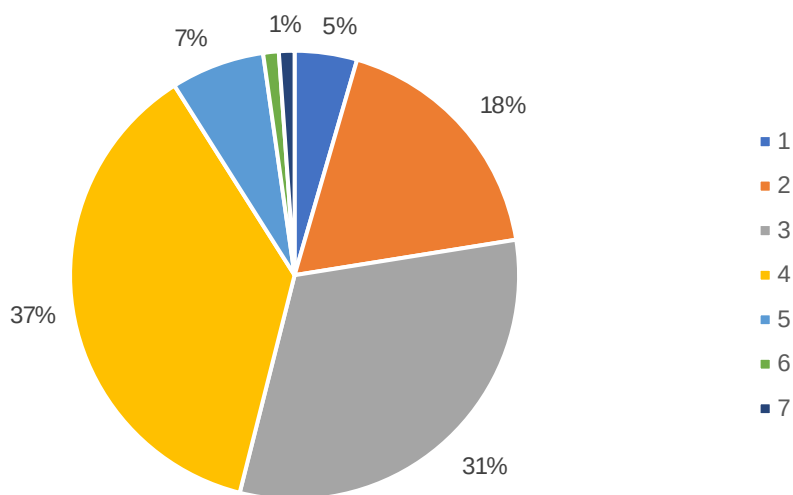


Figure 15 : Répartition des logements par nombre de pièces à vivre, en % des ménages visités

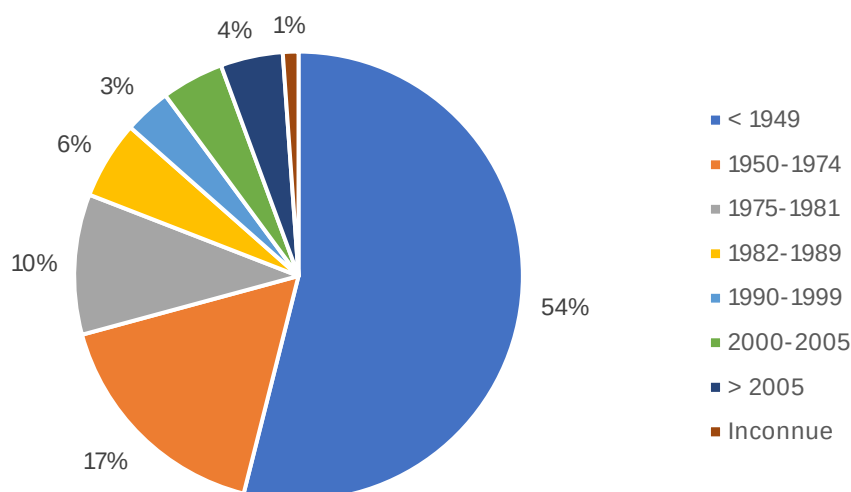


Figure 16 : Répartition des logements par année de construction, en % des ménages visités

Pour les indicateurs ci-dessus, les proportions restent globalement similaires à celles observées en 2023. On peut noter une augmentation de la taille des logements concernés (la proportion de T4 passe à 37% contre 24% l'année précédente, au détriment des T2 qui passent de 29% en 2023 à 18% en 2024), toutefois l'interprétation de ces indicateurs est difficile au vu de la faible taille de l'échantillon visité.

4.6 ACTIONS RÉALISÉES SUITE AU DIAGNOSTIC SOCIOTECHNIQUE

Le parcours SLIME comprend la réalisation d'un diagnostic sociotechnique, qui fait l'objet d'un rapport détaillé pour chaque ménage. Suite à ce diagnostic, plusieurs actions sont réalisées :

- Conseils sur les comportements vertueux en termes de consommation d'énergie
- Fourniture et installation de petits matériels permettant des économies rapides
- Proposition d'une ou plusieurs orientations vers des solutions disponibles sur le territoire en vue d'une sortie durable de la précarité énergétique

4.6.1
Installation de petits matériels

Le graphique suivant présente les quantités de petits matériels installés auprès des 89 ménages ayant terminé leur parcours SLIME au 31 décembre 2024.

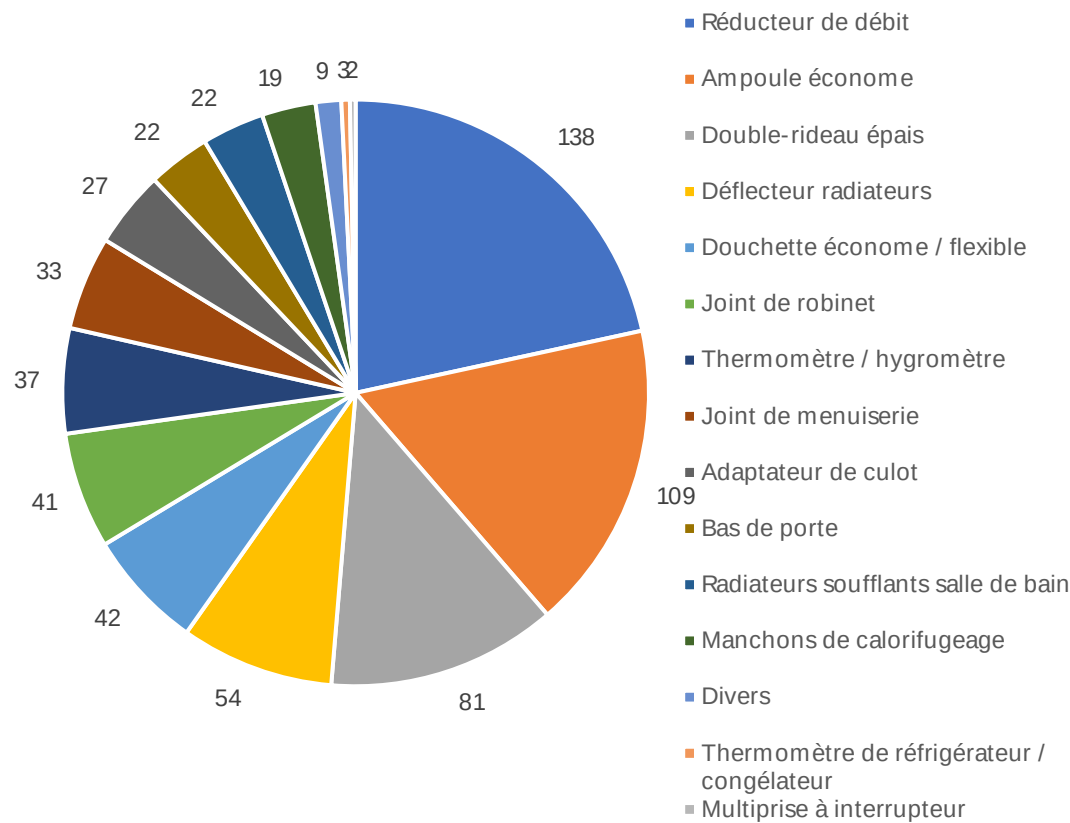


Figure 17 : Petits matériels installés

Le nombre d’ampoules économes continue à diminuer, mais reste néanmoins important. On peut également noter que la demande en rideaux thermiques continue à progresser, nécessitant de recourir au fonds d’aide aux petits travaux pour les financer.

4.6.2 Orientations des ménages

Le graphique suivant présente les orientations proposées pour les 89 ménages ayant terminé leur parcours SLIME au 31 décembre 2024.

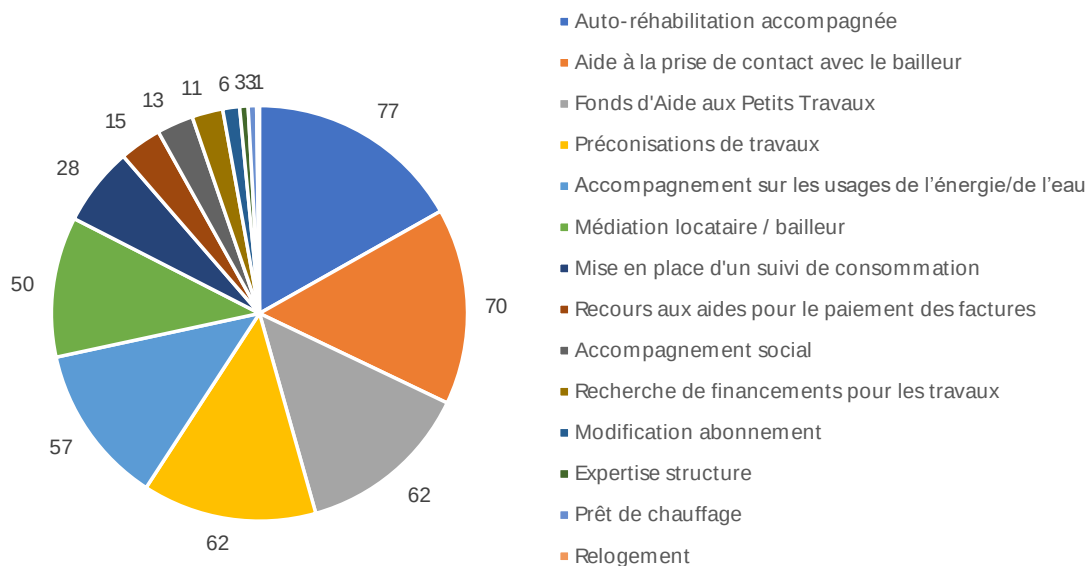


Figure 18 : Orientations proposées aux ménages

4.6.3 Accompagnement renforcé

Le parcours SLIME inclut un accompagnement renforcé des ménages qui n'ont pas l'autonomie suffisante pour entreprendre les démarches proposées.

280 heures ont été consacrées à l'accompagnement renforcé de 46 ménages (plus 21 ménages ayant bénéficié d'une intervention complémentaire d'environ 1h). Les interventions sont de durées variables (2 heures à 2 jours par ménage) et visent à faciliter la mise en place des orientations proposées dans le cadre du parcours SLIME, grâce à la mise en œuvre d'actions supplémentaires (liste non exhaustive) :

- Mesure des consommations électriques avec le bénéficiaire à l'aide de wattmètres
- Formation à l'utilisation de l'espace client ENEDIS et/ou de l'espace client des fournisseurs d'énergie
- Assistance dans les démarches auprès des fournisseurs d'énergie (modification des abonnements)
- Médiation avec les propriétaires bailleurs
- Assistance à la consultation des entreprises
- Assistance au montage des dossiers de demande de financement
- Enregistrement de la courbe de charge électrique (absence de Linky et anomalies de consommation inexplicables)

5 AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE – LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Suite aux orientations réalisées dans le cadre du parcours SLIME, Energ'éthique 04 est intervenue auprès de 39 ménages pour les accompagner dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement.

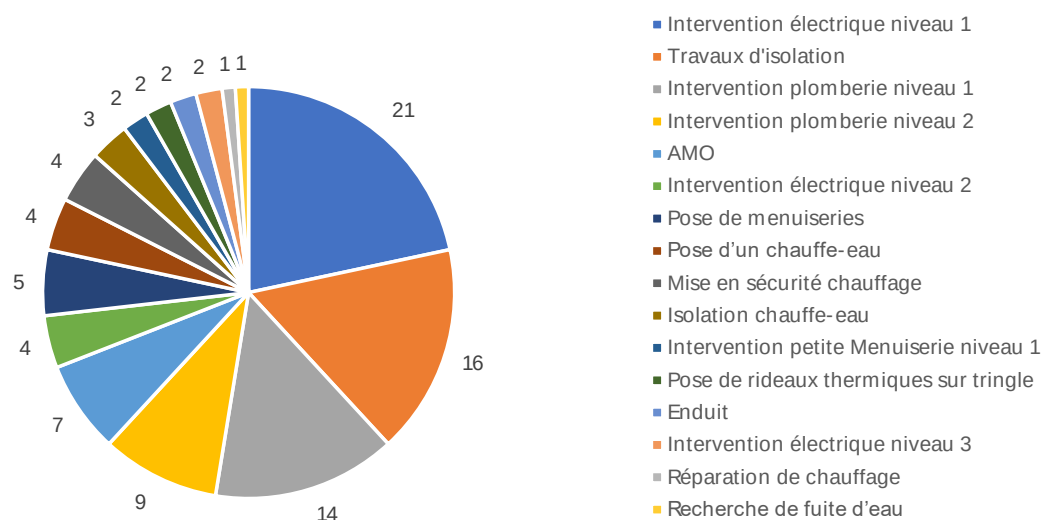


Figure 19 : Interventions réalisées en ARA

Les différents types d'intervention sur les systèmes électriques ont été regroupées de la façon suivante :

- Intervention électrique niveau 1 : petites réparations
- Intervention électrique niveau 2 : installation d'interrupteurs différentiels, de contacteurs HC/HP, de nouveaux circuits électriques, etc.
- Intervention électrique niveau 3 : mise à la terre, remplacement du tableau électrique, etc.

6 AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE – LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE

Suite aux orientations réalisées par le biais de la plateforme Histologe, Energ'éthique 04 est intervenue auprès de 21 propriétaires occupants. Ces interventions ont donné lieu à la réalisation de travaux auprès de 15 ménages. On compte par ailleurs un seul dossier sur lequel les problématiques techniques constatées ne justifiaient pas la réalisation de travaux. Notons par ailleurs que des interventions ont été réalisées auprès de deux locataires en difficulté en accord avec la Direction Départementale des Territoires.

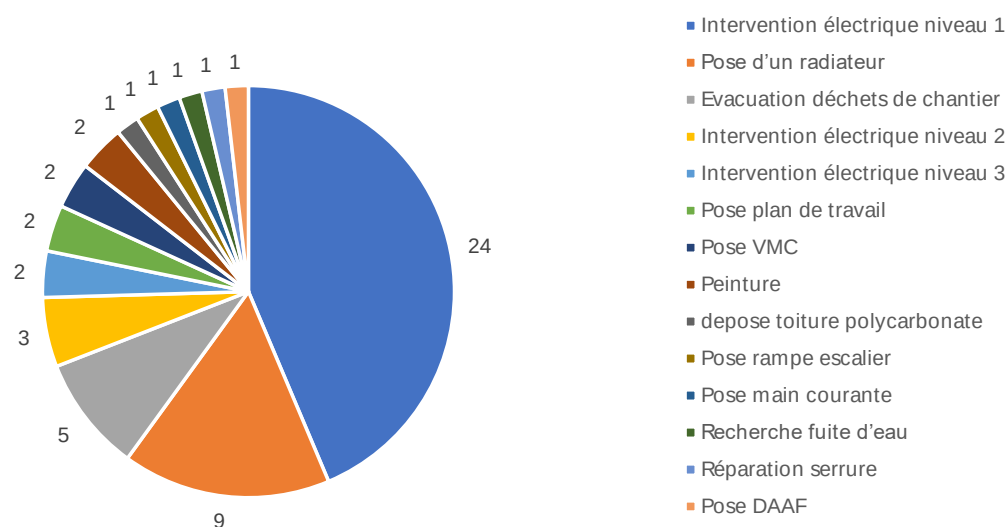


Figure 20 : Interventions réalisées en ARA

L'objectif quantitatif initial n'a pas été atteint. Les raisons suivantes peuvent être évoquées :

- Difficultés de recrutement ayant conduit à un retard du démarrage du projet
- Réalisation d'interventions lourdes nécessitant un temps de travail particulièrement important
- Difficulté de repérage des propriétaires occupants. Nous estimons que les freins sont nombreux, tant du côté des propriétaires eux-mêmes (auto-exclusion des dispositifs d'amélioration, crainte de perdre leur logement) que des acteurs relais susceptibles de participer au repérage des situations.

Le volet communication du projet fait quant à lui l'objet d'un rapport d'activité spécifique.

7
FONDS D'AIDE AUX PETITS TRAVAUX

Au 31/12/24, les dépenses affectées au fonds d'aide aux petits travaux se montent à 20 136 euros.

Le graphique suivant indique la répartition de ces dépenses par type de travaux :

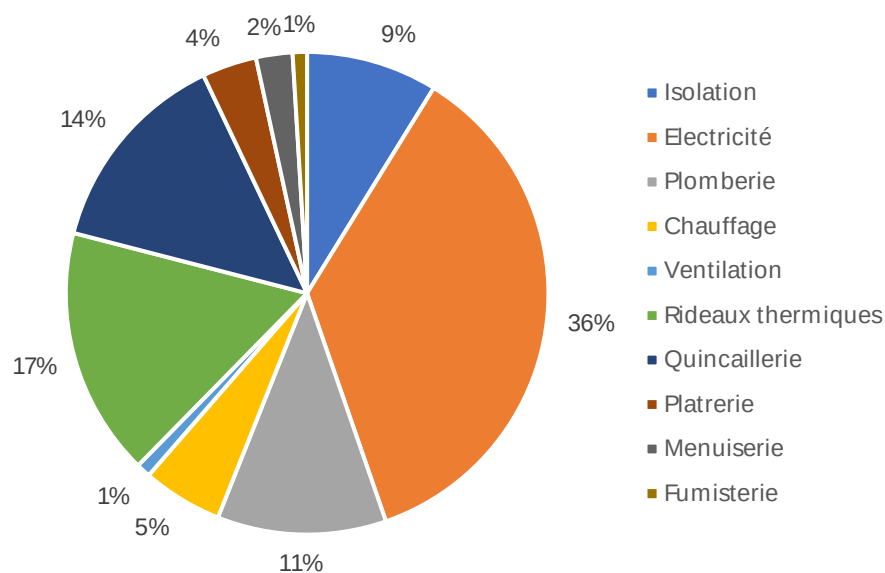


Figure 21 : Répartition des dépenses du fonds d'aide aux petits travaux

On peut noter une diversification des types de travaux faisant l’objet d’un financement du Fonds d’Aide aux Petits Travaux. Ceci est notamment lié à deux chantiers d’amélioration de l’enveloppe des logements des bénéficiaires (menuiserie, isolation et travaux induits). La création du deuxième poste d’animateur technique en auto-réhabilitation accompagnée a en effet permis de prendre en charge des chantiers plus ambitieux au cours de l’année 2024.

8 BILAN QUALITATIF

8.1 MEDIATION LOGEMENT

En permettant une médiation avec les fournisseurs d'énergie, cette mission permet de répondre efficacement aux situations d'urgence en évitant les restrictions pour impayés, et en restructurant la dette des ménages grâce à la mise en place de plans d'apurement.

En apportant un soutien dans ces situations de détresse, elle permet également, dans un second temps, d'envisager des améliorations à plus long terme, en orientant les ménages vers d'autres dispositifs adaptés à leur situation, ou en améliorant leur accès aux aides pour lesquelles ils sont éligibles.

Le nombre important d'orientations réussies vers le service SLIME en sortie de médiation est confirmé cette année. La coordination entre la médiatrice, les chargés de visite et les animateurs en auto-réhabilitation accompagnée permet par ailleurs un suivi dans le temps de certains dossiers complexes, et facilite l'établissement d'une relation de confiance avec les bénéficiaires.

8.2 SLIME

Le dispositif SLIME a fait l'objet d'une évaluation selon le cadre méthodologique défini par le CLER. Dans ce cadre, l'ensemble des 84 ménages suivis en 2023 ont été rappelés par nos équipes, afin de leur administrer un questionnaire d'évaluation de leur situation 1 an après leur parcours SLIME. 40 ménages ont accepté de participer à cette évaluation, dont les résultats détaillés figurent dans le rapport dédié en annexe.

Nous avons par ailleurs dû faire face à des difficultés importantes en termes de ressources humaines en 2024 du fait d'un arrêt de travail de longue durée d'un des membres de l'équipe, depuis le mois d'août 2024. Afin de faire face à cette situation, le choix a été fait de proposer à notre animateur en auto-réhabilitation accompagnée de reprendre le poste de chargé de visite vacant dès le mois de septembre pour les raisons suivantes :

- Manque de visibilité sur l'évolution de la situation nécessitant l'adoption d'une solution flexible
- Besoin de formation trop important dans l'hypothèse d'un recrutement temporaire sur le poste de chargé de visite
- Solution rapide à mettre en œuvre qui a permis de garantir l'atteinte des objectifs quantitatifs du dispositif SLIME.
- Nécessité de privilégier la réalisation des diagnostics socio-techniques dans le cadre du dispositif SLIME, qui sont un préalable indispensable aux interventions en auto-réhabilitation accompagnée

8.2.1 Phase 1 : repérage des situations de précarité énergétique

On observe une augmentation des signalements en provenance des travailleurs sociaux en 2024. Les efforts de communication entrepris semblent donc porter leurs fruits. En revanche, on peut observer que certains partenaires n'ont fait aucun signalement cette année, comme les associations de service à domicile. Ce constat souligne la nécessité de renforcer le volet

communication afin d'assurer une bonne visibilité au dispositif parmi l'ensemble des partenaires d'Energ'Éthique 04.

On peut également observer une sous-représentation à nouveau particulièrement importante cette année des propriétaires occupants parmi les bénéficiaires du SLIME. Les efforts de communication entrepris auprès des acteurs municipaux n'ont pas permis d'améliorer la tendance.

8.2.2 Phase 2 : visites à domicile

La réalisation de deux visites à domicile pour chaque dossier dans le cadre du SLIME permet une implication rapide des bénéficiaires dans le processus. La mise en place des suivis de consommation par les ménages entre les deux visites est notamment un excellent outil pédagogique, et facilite l'adoption d'écogestes par les occupants, conduisant parfois à des économies très importantes.

Les informations recueillies lors des diagnostics permettent également d'apporter un éclairage nouveau sur certains dossiers, pour lesquels les travailleurs sociaux n'ont pas pu se rendre au domicile des bénéficiaires.

8.2.3 Phase 3 : orientations

Chaque ménage est systématiquement recontacté 15 jours après la deuxième visite afin de vérifier la mise en œuvre effective des actions.

Sur 458 actions proposées aux 89 ménages ayant réalisé un parcours SLIME complet, 449 d'entre elles ont été mises en œuvre par les ménages bénéficiaires, et 9 abandonnées. On note donc une adhésion très satisfaisante des ménages aux solutions proposées.

8.3 AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE

Le changement de poste de notre animateur technique a eu un impact important sur l'organisation du dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée à la fin du troisième trimestre. Nous avons toutefois pu recruter un nouvel animateur en contrat temporaire à partir du milieu du mois d'octobre. Ce remplacement, associé à une réorganisation de l'équipe dans le courant du mois de septembre, a permis de limiter les délais d'intervention.

L'auto-réhabilitation accompagnée est généralement très appréciée des bénéficiaires. L'animateur doit bien sûr s'adapter aux capacités notamment physiques des ménages pour les associer à la réalisation, et est parfois amené à travailler seul (personnes âgées par exemple). Dans ce cas, le dispositif constitue néanmoins toujours une possibilité d'intervention rapide, d'autant plus que le Fonds d'Aide aux Petits Travaux constitue une solution efficace pour financer les matériaux nécessaires.

Nous avons néanmoins à cœur de mobiliser les occupants chaque fois que cela est possible. Ce processus permet alors de valoriser les compétences des personnes, participer à l'amélioration de leur autonomie et de leur confiance en eux, constituant ainsi un moyen de remobilisation sociale par le biais de l'amélioration du logement.

9 BILAN FINANCIER

9.1 MÉDIATION LOGEMENT

CHARGES	Montant	Réalisé	PRODUITS	Montant	Réalisé
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	1 058	212%	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures	0		73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures	1 058	212%	74 - Subventions d'exploitation	67 970	100%
61 - Services extérieurs	6 222	106%	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page		
Locations	5 412	127%			
Entretien et réparation	0	0%			
Assurance	810	100%	Conseil.s Régional(aux)		
Documentation	0				
62 - Autres services extérieurs	5 346	87%	Conseil.s Départemental(aux)		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 555	73%	CD04	47 970	100%
Publicité, publications	0		-		
Déplacements, missions	1 452	121%	Communes, communautés de communes ou		
Services bancaires, autres	339	283%			
63 - impôts et taxes	2 976	118%			
Impôts et taxes sur rémunération	2 842	113%			
Autres impôts et taxes	134		CAF 04	20 000	100%
64 - Charges de personnel	50 765	99%	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)		
Rémunération des personnels	38 563	96%	L'agence de services et de paiement (emplois		
Charges sociales	12 202	111%	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 865	100%
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement	1 992	125%			
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	68 359	101%	TOTAL DES PRODUITS	69 835	100%
Excédent	1 476		Insuffisance		

9.2 SLIME

CHARGES	Montant	Réalisé	PRODUITS	Montant	Réalisé
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	3 548	92%	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures	2 762	100%	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures	786	73%	74 - Subventions d'exploitation	108 580	100%
61 - Services extérieurs	3 662	86%	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page		
Locations	1 484	70%			
Entretien et réparation	1 036	102%			
Assurance	1 140	100%	Conseil.s Régional(aux)		
Documentation	2				
62 - Autres services extérieurs	6 758	146%	Conseil.s Départemental(aux)		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 230	167%	CD04	81 580	100%
Publicité, publications	27		-		
Déplacements, missions	1 549	58%	Communes, communautés de communes ou		
Services bancaires, autres	952	87%			
63 - impôts et taxes	5 486	137%			
Impôts et taxes sur rémunération	5 239	139%	CAF 04 - subvention mobilité	2 000	100%
Autres impôts et taxes	246	112%	CAF 04	25 000	100%
64 - Charges de personnel	83 141	97%	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)		
Rémunération des personnels	65 029	97%	L'agence de services et de paiement (emplois		
Charges sociales	18 152	100%	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels	1 197	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement	5 272	83%			
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	107 906	99%	TOTAL DES PRODUITS	109 777	101%
Excédent	1 871		Insuffisance		

9.3 AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE – LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

CHARGES	Montant	Réalisé	PRODUITS	Montant	Réalisé
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	1 944	114%	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures	0		73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures	1 944	114%	74 - Subventions d'exploitation	67 527	100%
61 - Services extérieurs	3 631	101%	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page		
Locations	868	72%			
Entretien et réparation	863	173%			
Assurance	1 900	100%	Conseil.s Régional(aux)		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs	3 912	88%	Conseil.s Départemental(aux)		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 374	150%	CD04	45 527	100%
Publicité, publications	27		-		
Déplacements, missions	1 162	54%	Communes, communautés de communes ou		
Services bancaires, autres	348	48%			
63 - impôts et taxes	3 209	135%			
Impôts et taxes sur rémunération	3 064	136%			
Autres impôts et taxes	144	120%	CAF 04	22 000	100%
64 - Charges de personnel	44 377	85%	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)		
Rémunération des personnels	35 384	86%	L'agence de services et de paiement (emplois		
Charges sociales	8 993	81%	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	1 937	-	78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 776	100%
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement	3 148	70%			
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	62 157	91%	TOTAL DES PRODUITS	71 303	100%
Excédent	9 146		Insuffisance		

9.4 AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE – LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE

CHARGES	Montant	Réalisé	PRODUITS	Montant	Réalisé
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	2 513	109%	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures	2 513	109%	74 - Subventions d'exploitation	68 690	100%
61 - Services extérieurs	2 878	30%	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	68 690	100%
Locations	854	12%		8 165	100%
Entretien et réparation	66	13%			
Assurance	1 958	103%	Conseil.s Régional(aux)		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs	3 811	89%	Conseil.s Départemental(aux)		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 159	154%	CD04		
Publicité, publications			-		
Déplacements, missions	1 110	52%	Communes, communautés de communes ou		
Services bancaires, autres	542	75%			
63 - impôts et taxes	3 157	148%			
Impôts et taxes sur rémunération	3 015	149%			
Autres impôts et taxes	142	118%	CAF 04		
64 - Charges de personnel	52 779	97%	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)		
Rémunération des personnels	40 875	96%	L'agence de services et de paiement (emplois		
Charges sociales	11 904	103%	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières	67		76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	933	-	78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement	4 113	92%			
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	70 251	91%	TOTAL DES PRODUITS	76 855	100%
Excédent	6 604		Insuffisance		

9.5 FONDS D'AIDE AUX PETITS TRAVAUX

CHARGES	Montant	Réalisé	PRODUITS	Montant	Réalisé
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	20 136	101%	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 714	85%
Achats matières et fournitures	20 136	101%	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation	8 000	100%
61 - Services extérieurs			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page		
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil.s Régional(aux)		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs			Conseil.s Départemental(aux)		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			CD04	8 000	100%
Publicité, publications			-		
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou		
Services bancaires, autres					
63 - impôts et taxes					
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			CAF 04		
64 - Charges de personnel			Fonds européens (FSE, FEDER, etc)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions	14 731	100%
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	20 136	88%	TOTAL DES PRODUITS	24 472	99%
Excédent	4 336		Insuffisance		

9.6 ECARTS ENTRE BUDGETS PREVISIONNELS ET REALISES

9.6.1 Médiation logement

Le budget prévisionnel a globalement été respecté. Les principaux écarts observés sur les différents postes du budget de l'action s'expliquent de la manière suivante :

- Budget de location du véhicule plus important qu'initialement envisagé
- Le recours à une assistance administrative a été abandonné

9.6.2 SLIME

L'augmentation du budget alloué au dispositif SLIME par le Conseil Départemental a permis d'atteindre l'équilibre financier de l'action en 2024. On observe quelques variations dans le détail des postes, notamment liées au démarrage de l'action ARA pour la lutte contre le logement indigne, qui a modifié l'affectation de plusieurs frais de fonctionnement supportés par Energ'Éthique 04, ce qui n'avait pu être anticipé au moment de l'établissement du budget initial de l'action. Notons par ailleurs que le recours à un véhicule électrique permet de maîtriser les dépenses de déplacement.

9.6.3 ARA 04 – lutte contre la précarité énergétique

On peut relever une sous-dépense sur cette action, exclusivement liée au remplacement du chargé de visite SLIME par l'animateur technique. Ce dernier a pu être remplacé à son tour à partir du mois d'octobre, mais par un poste à temps partiel (80%). Les dépenses liées aux charges de personnel sont donc légèrement inférieures aux prévisions. On peut également noter une reprise de l'excédent de l'année précédente, ainsi que le remplacement du véhicule affecté à la mission suite à un accident en 2023 qui apparaît dans les dotations aux amortissements.

Nous proposons de réaffecter l'excédent constaté à l'action 2025 afin de financer le temps de travail non réalisé en 2024.

9.6.4 ARA 04 – lutte contre le logement indigne

La principale variation par rapport au budget prévisionnel s'explique par l'achat du véhicule affecté à l'action, alors qu'il avait été initialement envisagé une location longue durée. Ce choix a été possible grâce à la mobilisation des sociétaires d'Energ'Éthique 04, qui ont permis d'apporter le capital nécessaire à l'achat grâce à la souscription de comptes courants d'associés. Cette opération a permis une économie importante sur le poste location.

Nous proposons de réaffecter l'excédent constaté à l'action 2025.

9.6.5 Fonds d'Aide aux Petits Travaux

On observe une augmentation importante des dépenses en 2024, liée à la création du deuxième poste d'animateur en auto-réhabilitation.

On constate un léger excédent que nous proposons de réaffecter au fonds en 2025.

10 PERSPECTIVES 2025

Le développement des interventions auprès des ménages a permis d'identifier plusieurs problématiques récurrentes dans le parcours vers la sortie de la précarité énergétique. Energ'Éthique 04 a pour objectif de poursuivre la structuration de ses activités, et de compléter celles-ci par de nouvelles modalités d'intervention afin de proposer une réponse aussi complète que possible.

10.1 STRUCTURATION DE LA COOPERATIVE

Le modèle économique d'Energ'Éthique 04 n'a pas permis le recrutement d'un(e) assistant(e) de gestion en 2024 comme initialement envisagé. Le développement et la structuration de l'équipe salariée reste donc un enjeu fort pour permettre un développement efficace de nos activités. Un travail de diversification de l'activité de la coopérative a donc été entrepris en 2024 afin de permettre de renforcer le modèle économique et permettre le recrutement d'un nouveau poste cadre.

10.2 COMMUNICATION

Nous constatons une meilleure visibilité de nos actions auprès des acteurs de l'amélioration du logement. Les actions de communication entreprises auprès des acteurs communaux ont notamment permis d'améliorer la connaissance des dispositifs portés par Energ'Éthique 04, et ont permis d'initier de nouveaux partenariats, notamment avec les opérateurs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

On peut toutefois observer que des acteurs récemment sensibilisés ne génèrent plus de signalements après quelque temps. L'animation du réseau de prescripteurs nécessite des actions de communication régulières.

Nous avons également noté qu'il est parfois difficile de mobiliser des lanceurs d'alertes potentiels, du fait d'une sensibilité variable à la question de la précarité dans le logement. Nous envisageons donc de diversifier les méthodes de communication dans l'objectif de sensibiliser plus largement. Plusieurs pistes sont à l'étude et pourront être expérimentées au cours de l'année 2025 :

- Animation de fresques de la précarité énergétique
- Recours à une exposition mise à disposition par un partenaire du réseau RAPPEL
- Diffusion d'information sur le rôle de nos partenaires institutionnels dans la lutte contre la précarité dans le logement auprès des bénéficiaires, avec l'objectif de renforcer la diffusion d'information par le bouche-à-oreille.

10.3 FINANCEMENT DES MATERIAUX

La création d'un deuxième poste d'animateur en auto-réhabilitation accompagnée a entraîné une augmentation des besoins en matériaux pour la réalisation des chantiers de mise en sécurité ou d'amélioration énergétique. Des sources de financement complémentaires (fondations privées) ont été sollicitées afin de contribuer au financement d'un fonds adapté. Cet effort devra être poursuivi en 2025.

10.4 COORDINATION

L'évolution du Service Public de Rénovation de l'Habitat et le développement des Opérations Programmées sur le territoire des Alpes de Haute Provence nécessite de préparer les synergies entre les différents acteurs. Le travail de coordination entrepris en 2024 avec les opérateurs des OPAH de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, de Château Arnoux Saint Auban ou des Mées montre la complémentarité des dispositifs développés par Energ'Éthique 04 et nos partenaires institutionnels, qui peuvent permettre aux publics les plus précaires de se saisir de l'opportunité représentée par ces opérations.

L'interconnaissance des différents dispositifs existants et la sensibilisation des porteurs de projet d'amélioration de l'habitat aux enjeux particuliers de la grande précarité constitue à notre sens un enjeu majeur afin de ne pas exclure les ménages les plus fragiles de la dynamique de la rénovation de l'habitat.